



**PRESENTATION DE LA NOUVELLE
APPROCHE DU PARTENARIAT ENTRE
LE FPI ET LE SECTEUR PRIVE**

CONTENU DE LA COMMUNICATION

- I. ETAT DES LIEUX DU FPI A NOTRE ENTREE EN FONCTION
- II. PRINCIPALES REFORMES ENGAGEES
- III. NOUVELLE VISION DE FINANCEMENT DU FPI
- IV LOGIQUE ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA NOUVELLE VISION DE FINANCEMENT
- V. LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

I. ETAT DES LIEUX DU FPI A NOTRE ENTREE EN FONCTION

3

► SUR LE PLAN DES RESSOURCES

- ❖ Une baisse sensible de la Taxe de Promotion de l'Industrie (TPI) par rapport à l'année 2015 d'environ **21,8 %**,
- ❖ Une dégradation du portefeuille avec des impayés de l'ordre de **151.427.475,36USD** ;
- ❖ le taux de recouvrement inférieur à **50%**.

► SUR LE PLAN DE FINANCEMENT

- ❖ le taux d'absorption des besoins de financement exprimés au guichet du FPI ne dépassant pas **35%** ;
- ❖ **Dossiers débloqués partiellement (19.901.335.17 USD);**
- ❖ **Dossiers notifiés et non financés (15.096.000,10 USD);**
- ❖ **Dossiers agréés et non notifiés (8.153.874,87 USD) ;**

II. PRINCIPALES REFORMES ENGAGEES

- ➔ Dans le cadre du redressement de l'entreprise, la Direction Générale a engagé des réformes institutionnelles avec l'adhésion des cadres et agents du Fonds, déterminés de l'accompagner pour un nouveau FPI aux incidences socio-économiques évidentes. Au nombre de celles-ci nous pouvons citer :
 - ❖ La restauration du Comité de Direction;
 - ❖ Etat des lieux et feuille de route;
 - ❖ Budget 2017;
 - ❖ Production du plan de trésorerie pour une meilleure planification et suivi des activités des Directions, Service autonome et Entités provinciales ;

II. PRINCIPALES REFORMES ENGAGEES

- ❖ Différentes missions d'audit au sein du FPI : Audit de l'organisation et des systèmes d'information (i), Audit à objectif étendu des aspects institutionnels, organisationnels, opérationnels, fiduciaires et de gestion du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) (ii), Bilan de compétence (iii), Redynamisation de la Cellule de gestion de passation des marchés publics (CGPMP) (iv) ;
- ❖ **Maîtrise des charges (des contrats renégociés aux meilleures conditions, d'autres résiliés...)**
- ❖ **les Directions du Siège et entités provinciales en fonction des crédits budgétaires leur alloués pour l'exercice 2017 ont reçu des assignations par des lettres de mission.**

III. LA NOUVELLE VISION DE FINANCEMENT DU FPI

6



Download from Dreamstime.com
37567270
Kent0244 | Dreamstime.com



Stratégie d'Identification des opportunités d'investissements privés

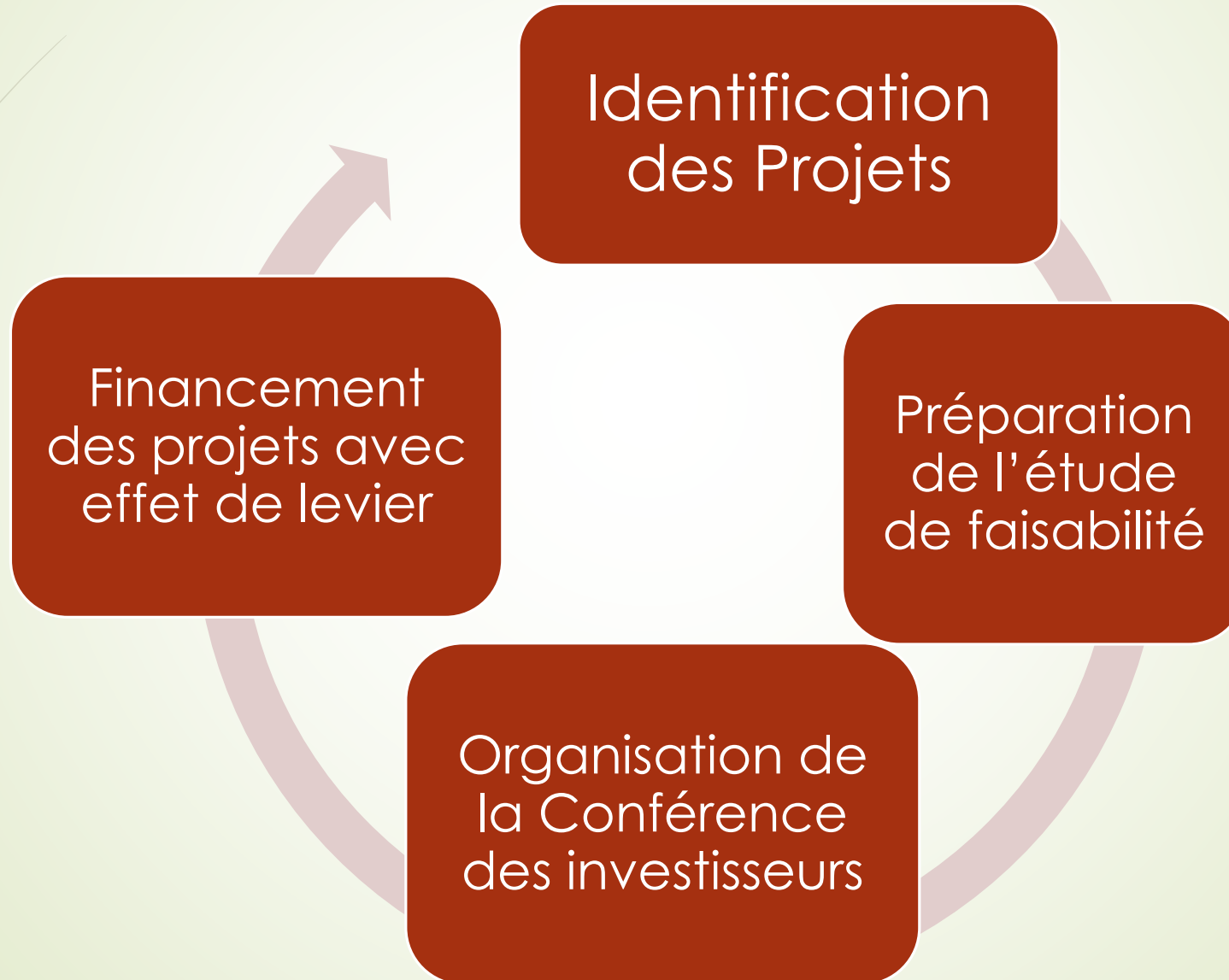
- la Direction Générale du FPI a mis en place la **Stratégie d'Identification des opportunités d'investissements privés dans les 26 provinces** avec comme objectif de financer dans chaque territoire au moins un projet en fonction des potentialités de celui-ci. La stratégie comprend **l'identification des projets et des promoteurs (a)**, **la préparation des études de faisabilité (b)**, l'organisation de la conférence des investisseurs et/ou la mobilisation des ressources financières extérieures pour l'exécution de la Stratégie (c).
- Compte tenu de l'impact limité des financements accordés jusqu'ici, **la nouvelle Direction Générale déploiera une approche basée sur les chaînes de valeur ; c'est le Développement et le Financement des chaînes de valeur (FCV). Cette dernière est aussi une option levée par le Chef de l'Etat.**

Option levée en faveur du secteur privé productif

- ▶ Lors du Discours du Chef de l'Etat sur l'état de la nation du **05 avril 2017** devant les deux chambres réunies en Congrès, la Direction Générale a noté que ***l'option est définitivement levée de promouvoir le soutien au secteur privé productif à travers, particulièrement, l'appui direct aux petites et moyennes industries et aux petites et moyennes entreprises, spécialement celles engagées dans l'agro-industrie et inscrivant leurs activités dans le cadre des chaînes des valeurs.***

Stratégie d'Identification des opportunités d'investissements privés

9



Chaîne de valeur de la Pêche



Ventes
produits
frais

Encadrement des regroupements
des pêcheurs en leur fournissant
tous les outils utiles à la Pêche

Unités de
pêche
industrielles

PECHE

fumage

gare
frigorifi
que

salaison

Séchage

IV. Logique et Principes directeurs de la Nouvelle vision de financement (mode opératoire)

- **l'identification des projets** impliquant les autorités politico-Administratives, les Organisations professionnelles (FEC, COPEMECO, FENAPEC...), les responsables des entités provinciales du FPI et les équipes du Siège font la descente de terrain dans l'identification des opportunités d'Investissements privés ;
- **Etudes:** (existence d'un réseau de bureaux d'études locaux ou d'experts individuels capables d'aider au développement des études de projets) ;
- **Banque/ portefeuille de projets bancables/ identification des risques/ identification des contraintes;**
- ***le Développement et le Financement des chaînes de valeur (FCV).***

IV. Logique et Principes directeurs de la Nouvelle vision de financement

➔ La Politique du taux d'intérêt:

❖ *Le taux d'intérêt variable adossé au taux directeur de la Banque Centrale du Congo en + 2% pour les Grandes Entreprises et – 2% pour les PME/PMI,*

A condition que le taux directeur de la Banque Centrale soit positif en termes réels

❖ Le taux applicable pour les prêts en devise (LIBOR + 4 ou +3).

➔ Modalités de Déblocage ou de Paiement

Dans le Cadre du Financement des projets, le FPI opérera des paiements directs aux Fournisseurs d'équipements et d'exploitation.

➔ Modalités de Décaissement

Malgré les difficultés de Trésorerie, le FPI déloquera en 3 tranches au maximum en fonction des besoins du projet endéans une période ne **dépassant pas 6 mois**.

V. La Stratégie de Financement : Notre AMBITION.

I. Du paiement de la Taxe de Promotion de l'Industrie

- ❖ Le paiement de la Taxe de Promotion de l'Industrie relève de l'Ordonnance - **Loi n° 89 - 031 du 07 août 1989**;
- ❖ **Créée au titre de contribution à l'effort de développement industriel et économique de la République Démocratique du Congo, la TPI est une taxe parafiscale pré - affectée;**
- ❖ Le FPI a pour principale ressource la Taxe de Promotion de l'industrie (TPI). La collecte de cette Taxe, au-delà du fait qu'elle souffre des mêmes maux (**la fraude, la contrebande, la corruption...**) que les autres recettes de l'Etat, elle connaît des problèmes spécifiques liés à son mode de déclaration et de perception (*sous-évaluation de la valeur CIF, fausses déclarations, exonérations dérogatoires, faux transit international...*)

a. Renforcement des moyens de recouvrement de la TPI

- ❖ **Partenariat avec certaines Entreprises en termes de Collecte TPI :**
- ✓ **Programme de paiement de la TPI suivant le volume réel de Production et de vente (l'entreprise étant seulement collecteur de la Taxe pour compte du FPI);**
- ✓ **Contrôle suivant les modalités à définir dans le cadre des partenariats stratégiques avec les entreprises.**

b. Remboursement (TPI recyclée)

- S'il existe plusieurs types de risques de crédit, **celui de non remboursement est un risque majeur**. Le plus grand risque en matière de financement est d'octroyer un crédit et ne pas se le faire rembourser.
- **Article 16 du Contrat de prêt :**
Le prêt deviendra exigible de plein droit sans qu'il y ait lieu de remplir aucune formalité judiciaire :
 1. A défaut de paiement à bonne date de la totalité ou d'une partie seulement d'une seule échéance de principal ou d'intérêts après une simple mise en demeure, malgré paiement partiel effectué même postérieurement à celle-ci.

Article 16 du Contrat de prêt

2. En cas d'utilisation de deniers d'emprunt de façon non conforme au programme pour la réalisation duquel le prêt est consenti.
 3. En cas de manquement à une quelconque des obligations résultant du contrat, après une mise en demeure par la lettre recommandée ou exploit de sommation par huissier.
- ➔ Le Fonds de Promotion de l'Industrie peut se prévaloir à tout moment de ces clauses d'exigibilité sans que le non exercice de ses droits implique une renonciation quelconque de sa part.

V. La Stratégie de Financement: Notre **AMBITION** (suite)

II. EFFET DE LEVIER : De l'intermédiation directe en procédant par la levée des fonds sur marché international des capitaux

avec un gage d'une partie de la TPI dans le cadre des engagements légaux à établir avec des Fonds d'investissement, il y a lieu d'emprunter *un certain montant* remboursable sur une longue période.

Préalable: **ASSAINISSEMENT DE LA GOUVERNANCE DU FPI**

Que retenir de cette Communication?

- FPI-Secteur privé dans un partenariat nouveau et responsable pour booster l'industrie en RDC et pour soutenir de façon spécifique l'émergence de la PME/PMI



JE VOUS REMERCIE DE
VOTRE ATTENTION